

DEPARTEMENT

de la MOSELLE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE RAVILLE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
10	10	9

L'an deux mil vingt-quatre, le 18 octobre à vingt heures le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Michel URBAN, Maire.

Date de la convocation

11/10/2024

Présents : URBAN Michel, BECKER Cyrille, ERHARD André, BECKER Mélanie, BERGER Delphine, ZIPPEL Florianne, GOBILLOT Matthieu, DUCLERMORTIER Denis, TROSZCZYNSKI Céline, BENOIT Pierre

Absents excusés :

Nombre de procuration :

Secrétaire de séance : Marie-Pierre CHLOUP SURMELY

DCM 38/2024 : DELEGATION DE SIGNATURE A UN ELU EN VERTU DE L'ARTICLE L.422-7 DU CODE DE L'URBANISME.

Monsieur Michel URBAN, Maire de la commune sort de la salle.

Le 1^{er} Adjoint expose au conseil municipal que Monsieur Michel URBAN, a déposé son permis de construire PC 057 563 24 M0001 afin de construire sa maison au 2 Chemin des abeilles.

Il est donné lecture de l'article L.422-7 du code de l'urbanisme qui dispose que :

- « Lorsque le Maire ou le Président de l'établissement public de coopération intercommunale intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision »

Le conseil municipal est invité à désigner en son sein un élu pour signer la décision concernant la demande d'urbanisme déposé par Monsieur Michel URBAN dans laquelle Monsieur le Maire est intéressé.

Le Maire étant sorti de la salle, le conseil municipal et après en avoir délibéré, vote 8 POUR et 1 ABSTENTION.

DESIGNE M. Denis DUCLERMOTIER à prendre la décision concernant la demande d'autorisation d'urbanisme déposée pour Monsieur Michel URBAN, Maire de la Commune.

AUTORISE M. Denis DUCLERMOTIER à signer l'arrêté de permis de construire ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Fait à RAVILLE, le 18 octobre 2024

Conforme au registre

« Certifiée exécutoire »

Le 1^{er} adjoint,
Cyrille BECKER



La secrétaire de séance
CHLOUP SURMELY Marie-Pierre

